

Réaménagement de la Place Grandclément Villeurbanne

Dossier de concertation

du 3 octobre au 10 novembre 2016

Maîtrise d'ouvrage :

GRANDLYON

Métropole de Lyon
Direction de la Voirie
Voirie Maîtrise d'ouvrage
20, rue du Lac - 69003 Lyon
Tel : 04 26 99 32 71

Sommaire

1. La concertation préalable	3
2. Le contexte	3
2.1. Mise en double site propre de la ligne de trolleybus C3.....	3
2.2. Les autres projets compris dans le quartier Grandclément.....	4
3. La Place Grandclément	5
4. Les objectifs poursuivis	13
5. Les orientations d'aménagement	14
5.1. Les principes retenus	14
5.2. Les conditions de mise en œuvre des projets	17
6. Les propositions soumises à la concertation	17
7. Les étapes du projet	17
8. Les modalités de la concertation préalable	18

1. La concertation préalable

Le présent dossier de concertation est établi conformément à l'arrêté N°2016-09-23-R-0636 du 23 septembre 2016 qui approuve les objectifs poursuivis pour le projet de réaménagement de la place Grandclément à Villeurbanne et fixe les modalités de la concertation préalable.

Le périmètre de cette concertation préalable concerne la place Grandclément et ses liaisons avec les voies Antonin Perrin, Jean Jaurès, Eugène Fournier, de la Poste, Francis Chirat, Général Leclerc, Léon Blum, Eugène Réguillon, Dr Frappaz et Tolstoï.

La Métropole Lyon a réalisé une première phase d'études dites préalables afin de définir les propositions possibles de réaménagement de la place Grandclément. Ces propositions sont présentées ci-après. C'est à l'issue de la concertation préalable que la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne arrêteront de manière définitive les orientations d'aménagement à partir desquelles le maître d'œuvre qui sera choisi concevra le projet d'espace public.

Ce dossier de concertation présente successivement :

- le contexte du quartier Grandclément,
- la place Grandclément,
- les enjeux du projet,
- les orientations d'aménagement,
- les propositions soumises à la concertation,
- les étapes du projet,
- les modalités de la concertation préalable.

2. Le contexte

2.1. Mise en double site propre de la ligne de trolleybus C3

La ligne de trolleybus C3, mise en service en octobre 2007, est aujourd'hui la première ligne du réseau de surface de l'agglomération lyonnaise en terme de fréquentation, avec 55 000 voyages par jour. Elle dessert trois villes majeures : Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin et relie les principaux pôles urbains du cœur de l'agglomération ainsi que des pôles d'échanges majeurs. De ce fait, elle est un axe de transport à fort potentiel de développement, dont l'efficacité peut jouer un rôle stratégique au sein de l'agglomération lyonnaise.

Le tronçon Pont Lafayette / Pôle d'échanges Laurent Bonnevey est la portion connaissant une importante dégradation de service et une fiabilité faible des temps de parcours. L'amélioration des conditions des circulations et donc des performances de la ligne sur ce secteur représente, par conséquent, un enjeu essentiel pour le réseau de transports en commun lyonnais. Cette section de la ligne concerne environ 5,5 km et 18 stations. Lors de son Comité Syndical du 14 juin 2012, le SYTRAL a approuvé la création d'un double site propre entre le pont Lafayette, à Lyon, et le pôle multimodal de Laurent Bonnevey, à Villeurbanne, visant à améliorer les performances de la ligne C3.

Le double site propre du C3 va alors passer par la rue Léon Blum, cette rue sera donc consacrée uniquement aux modes doux et actifs ainsi qu'à la desserte locale (riverains, livraisons) entre Grandclément et Bernaix. Afin de prendre en compte cette modification de circulation pour les automobilistes empruntant la rue Léon Blum, deux axes seront modifiés à proximité : la rue Émile Decorps et le Boulevard Eugène Réguillon. Ils passeront tous deux à double sens, afin d'irriguer au mieux le quartier.

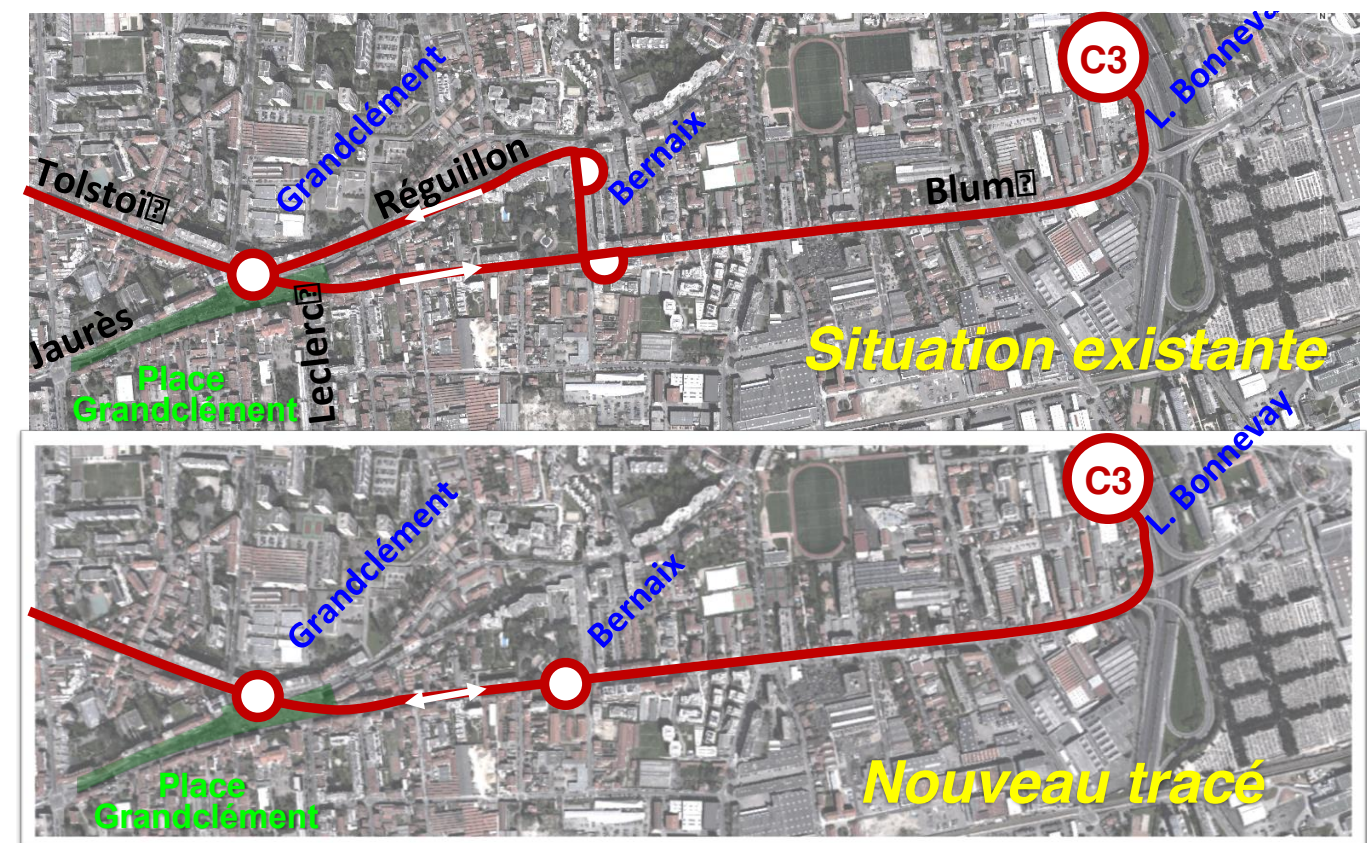


Figure 1 : Evolution du tracé de la ligne de trolley bus C3

Le double site propre du C3 va modifier le schéma de circulation sur la place Grandclément et dans la rue Léon Blum (entre la place Grandclément et la rue Decorps).

Ainsi, la traversée de la place Grandclément du nord au sud sera réservée au transport en commun. La circulation automobile au Nord de la place sera déviée par le boulevard Réguillon qui sera mis en double sens. De même, la circulation au Sud de la place sera déviée par l'avenue Leclerc, la rue Primat et la rue Decorps. A cette occasion, le tronçon Primat-Blum de la rue Decorps sera également mis à double sens.



Figure 2 : Vue aérienne actuelle du carrefour Grandclément / Tolstoï / Blum / Leclerc / Réguillon / Frappaz

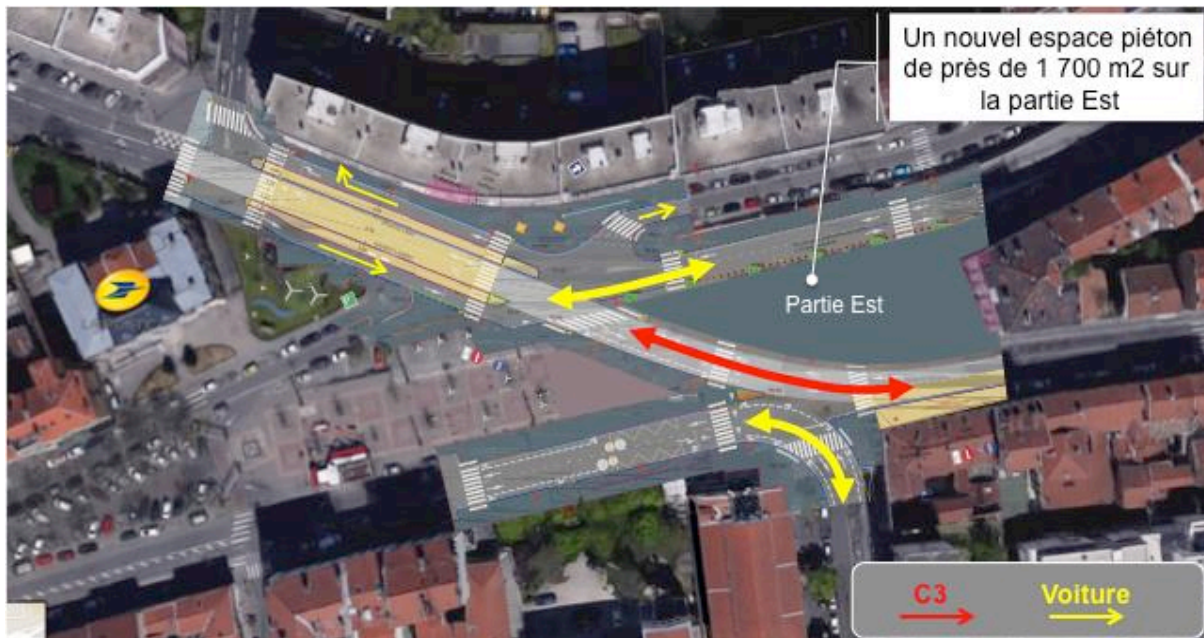


Figure 3 : Vue aérienne de la nouvelle configuration du carrefour Grandclément avec C3

2.2. Les autres projets compris dans le quartier Grandclément

Le réaménagement de la place Grandclément s'inscrit dans une dynamique de projets sur ce secteur :

- la mise en double site propre du trolleybus C3 entre le pont Lafayette (à Lyon) et le pôle multimodal de Laurent Bonnevey (à Villeurbanne), qui vient modifier le schéma de circulation dans le quartier Grandclément, et s'accompagne des projets de requalification suivants :

- La requalification totale de la place Grandclément, objet de la présente concertation ;
- La requalification totale du boulevard Réguillon : mise à double sens du tronçon Grandclément - Bernaix associée à une amélioration de la qualité de l'espace public et des déplacements tous modes et à une réaffirmation de la promenade plantée du boulevard ;
- La requalification totale de la rue Decorps : mise à double sens du tronçon Primat-Blum associée à une amélioration de la qualité de l'espace public et des déplacements tous modes ;
- La requalification partielle des rues Primat et Berthelot afin de proposer un aménagement cohérent avec le nouveau plan de circulation du C3.

- l'implantation du Médipôle, nouveau pôle de santé de plus de 700 lits et places réunissant un grand nombre de spécialités médicales et chirurgicales sur un nouveau site en bordure du périphérique, alimenté à la fois par l'avenue Léon Blum et la rue Frédéric Fays ;

- le projet urbain Grandclément qui s'étend sur un secteur de 45 hectares, a pour objet la programmation d'un quartier mixte accordant une forte place à l'activité industrielle et tertiaire tout en ménageant des programmes résidentiels autour d'un grand parc.

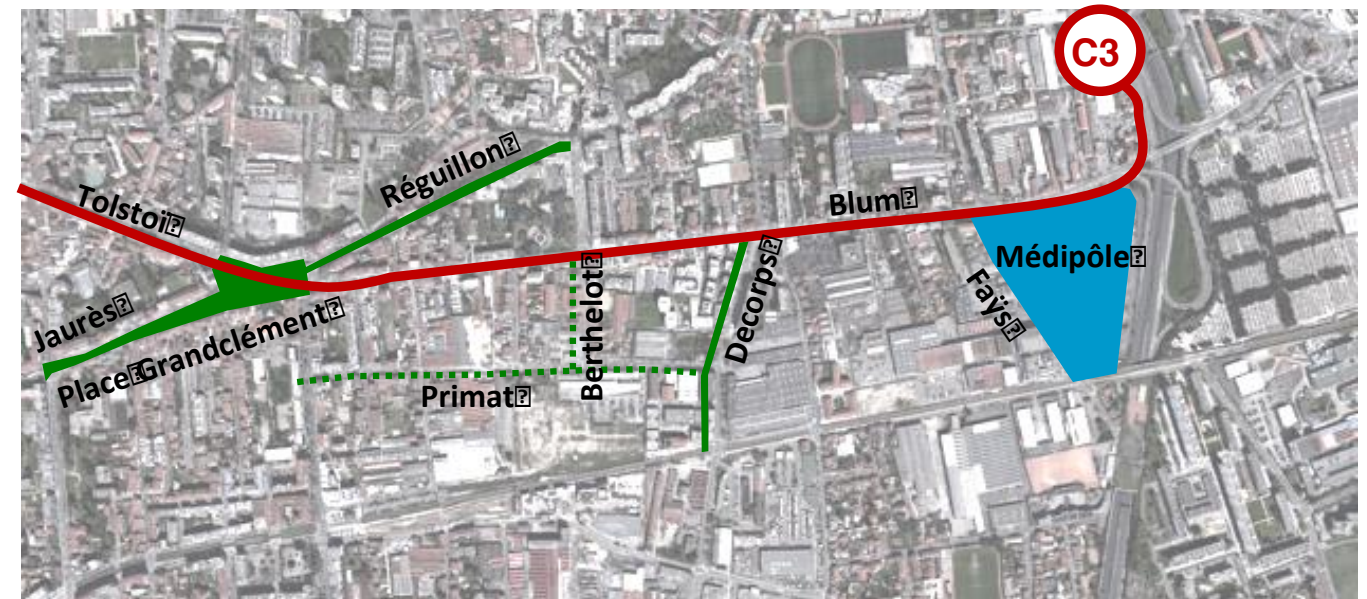


Figure 4 : Cartographie des autres projets compris dans le quartier Grandclément

3. La Place Grandclément

Le quartier Grandclément constituait le centre-ville de Villeurbanne avant la création des Grattes Ciel, ce quartier connaît aujourd'hui une **forte restructuration**.



Figure 5 : Repérage de la Commune de Villeurbanne et de la Place Grandclément

C'est un quartier très populaire marqué par un fort passé industriel. Deux tracés sont marquants celui du cours d'eau la Rize et l'autre celui d'une ligne de chemin de fer ex « chemin de fer de l'est de Lyon ».

Au Sud-Est de la place Grandclément, de nombreux commerces, de nouveaux programmes immobiliers voient le jour, ils annoncent l'arrivée de sociétés de renom qui ont choisi le quartier pour sa localisation stratégique à quelques minutes de la Part Dieu, à proximité immédiate du boulevard Laurent Bonnevey et des transports en commun (T3, Rhône Express,...). Une étude urbaine, est d'ailleurs en cours sur une large partie de ce quartier, dite Grandclément gare, partie comprise entre les voies Blum/Leclerc/Cyprien/Genas.

Dans ce quartier, un premier projet urbain a été défini par Nicolas MICHELIN (architecte et urbaniste) sous la forme d'un plan-guide sur un secteur de 45 hectares inclus entre les rues Léon-Blum et Émile Decorps, la route de Genas et l'avenue Général-Leclerc.

Les grands axes limitrophes au quartier, que ce soit le cours Tolstoï, le cours Émile Zola, ou encore la rue Léon Blum, sont des axes connus et très empruntés par les villeurbannais et les lyonnais.

De plus, de par sa position géographique, ce quartier permet une liaison Est – Ouest entre Lyon et Villeurbanne, mais aussi avec Vaulx-en-Velin ou encore Bron, Caluire-et-Cuire, etc., du fait de sa proximité avec le boulevard périphérique Laurent Bonnevey.

La place Grandclément est délimitée au nord et au sud par les façades qui la bordent, à l'Ouest par la rue Antonin Perrin et à l'Est par la façade de l'immeuble de l'ex café Jacob. La place ne va pas jusqu'aux immeubles situés au Nord-Est qui sont rattachés au cours Tolstoï et à la rue Frappaz.

Le périmètre de requalification comprend l'ensemble de la place, soit une superficie d'environ 20 500 m².

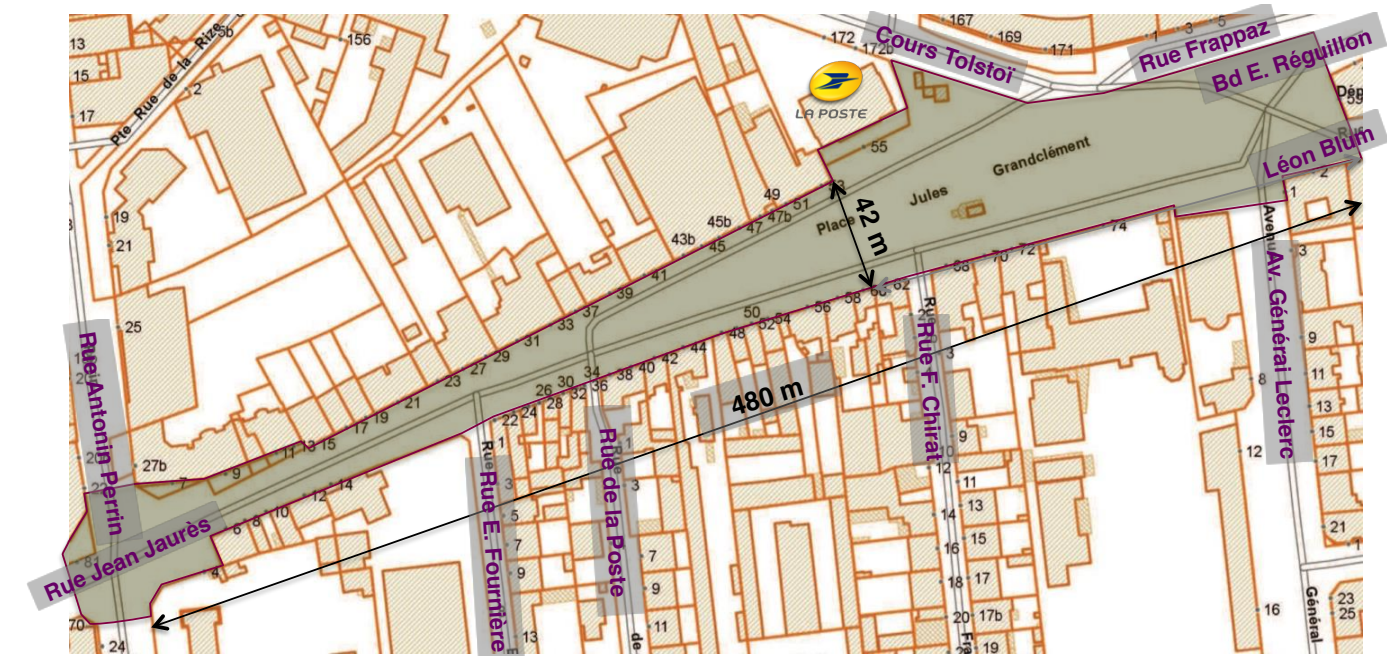
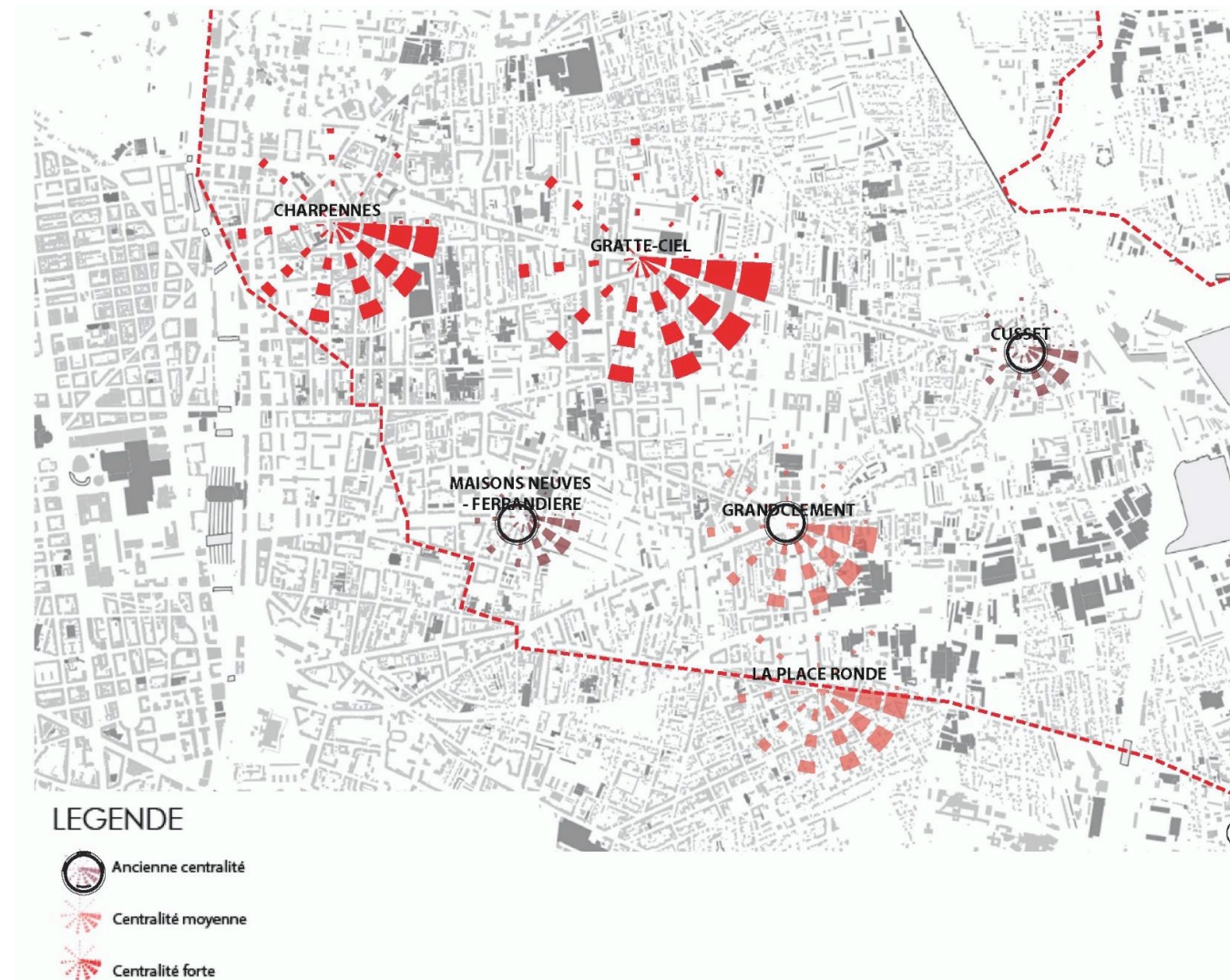


Figure 6 : Périmètre de réaménagement de la place Grandclément

La place Grandclément, un des lieux de centralité majeur de Villeurbanne.

La place Grandclément est l'un des lieux de centralité historique de la commune de Villeurbanne avec Cusset et Maisons Neuves-Ferrandière qui étaient aussi d'autres lieux de vie importants villeurbannais. A la fin du XIXème on assiste au développement de Charpennes. Les années 30 et 40 marquent le développement du quartier des Gratte-Ciel comme centre de Villeurbanne.

La mairie est alors déplacée sur l'actuelle place Lazare-Goujon réduisant le rayonnement de la place Grandclément à une polarité de quartier. Elle reste cependant un carrefour important dans le territoire de Villeurbanne qu'il s'agit aujourd'hui de réhabiliter comme centralité majeur de Villeurbanne.



Des bâtiments remarquables

Quatre bâtiments présents depuis plus d'un siècle et ayant marqué la centralité de la place entre le milieu du XIXème siècle et le milieu du XXème siècle peuvent être qualifiés de remarquables.

Tout d'abord l'église de la Nativité construite au milieu du XIXème siècle dont le clocher marque au loin l'emplacement de la place.

L'ancienne mairie construite au début du XXème siècle en l'honneur de Jules Grandclément élu maire le 17 mai 1908 a été utilisée comme telle jusqu'en 1933, date à laquelle le nouvel Hôtel de Ville, plus central par rapport au développement de la commune, est inauguré dans le nouveau quartier des Gratte-Ciel.

La Poste y est aujourd'hui installée. Si actuellement le bâtiment est dissimulé à travers la végétation et les voitures stationnées, il convient de mettre en place un aménagement mettant en valeur ce bâtiment en lui offrant un véritable parvis. L'immeuble marquant la façade Est de la place et probablement construit au milieu du XXe siècle a réussi à conserver au fil du temps sa splendeur. Il conviendra donc de tenir compte de cette façade remarquable, structurant la place telle une proue.

Enfin, la maison Berty Albrecht (en cours de rénovation) abrite les associations culturelles de la ville. Construit en 1850, cet hôtel particulier trône au 14 de la place Jules Grandclément marquant la point Ouest de la place.



Immeuble marquant l'angle Est de la place 1 L'axe de l'église est dégagé sur certaines portions 2 Le bâtiment de la Poste, ancienne mairie est remarquable mais peu valorisée (mobilier, stationnement) 4 La Maison Berty Albrecht se perçoit depuis la pointe de la place 6

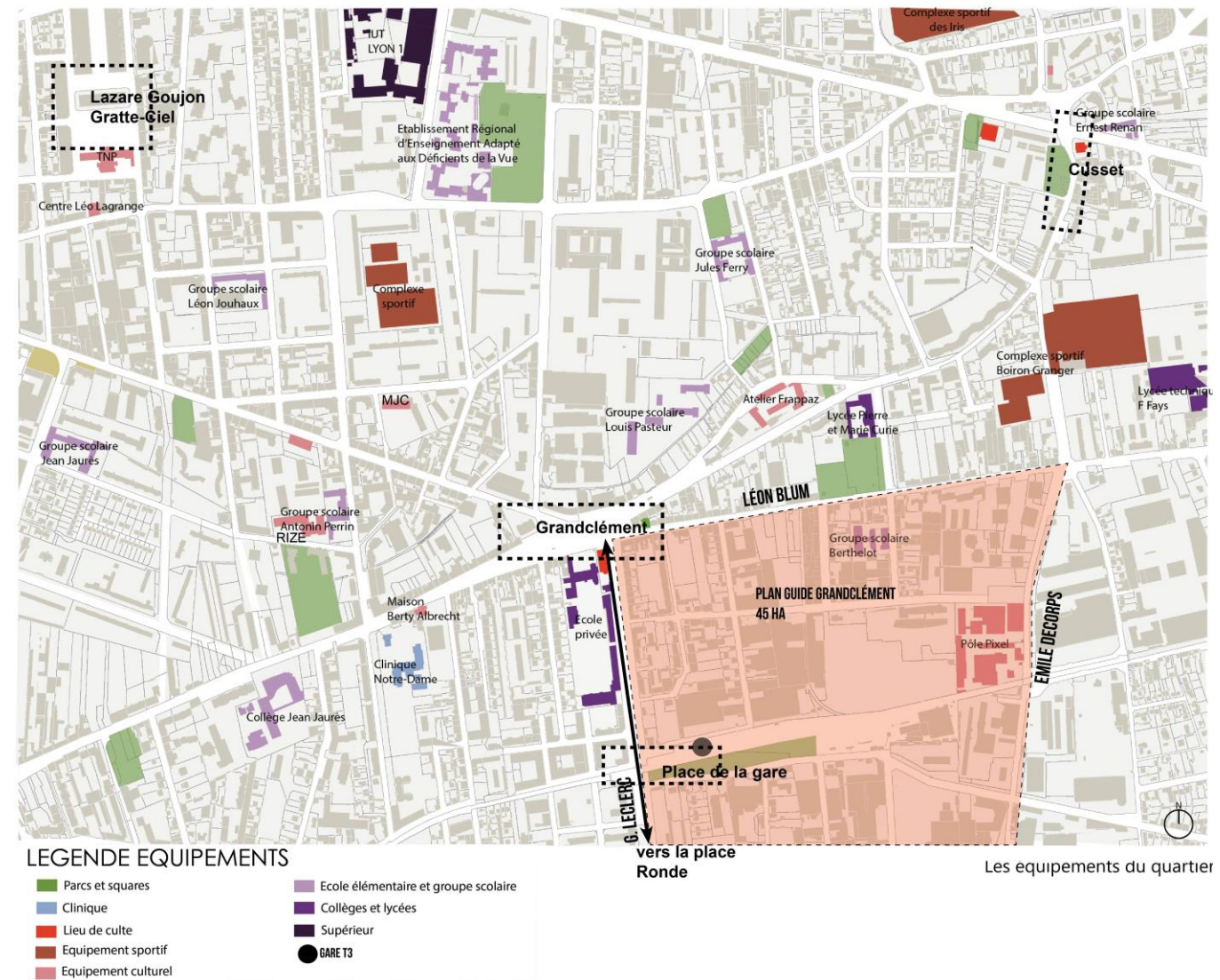


Les équipements du quartier

La Place Grandclément est située à proximité d'équipements de quartiers (écoles, parcs,...), mais aussi à proximité de plusieurs lycées et équipements culturels, ce qui renforce sa position de centralité et son animation.

A noter le renouvellement du quartier Grandclément avec la place de la gare et le pôle Pixel comme pôles générateurs d'usages récents. Le plan Guide à moyen terme apportera d'autres équipements et activités donnant une nouvelle dynamique au secteur.

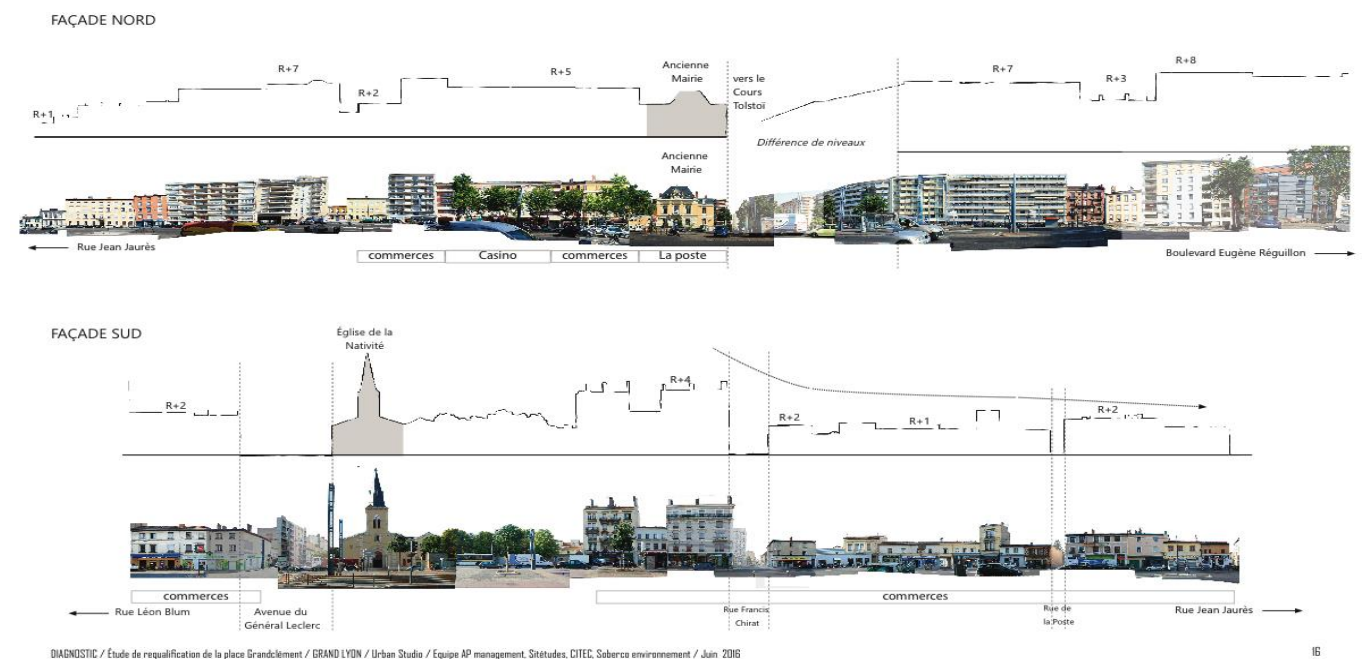
L'avenue Leclerc est la voie de connexion principale entre la place Grandclément et le secteur Grandclément en plein essor.



Une opposition de hauteurs Nord / Sud



Les façades de la place



Une trame paysagère encore discontinue mais qui présente de fortes potentialités. Un lien paysager Jaurès / Réguillon à développer

Des espaces privés arborés participent à l'ambiance générale du quartier. Il en est de même pour la végétalisation des îlots de logements collectifs généralement plantés, les arbres sont aujourd'hui perceptibles depuis les espaces publics. Ces derniers créent une véritable ambiance arborée et ombragée.

On note la présence de six parcs et squares à moins de 10 mn à pied de la place Grandclément. L'avenue du Général Leclerc et la rue Eugène Réguillon sont deux axes plantés permettant d'amorcer des continuités vertes.



Une faible présence d'arbres sur la place Grandclément

Au centre de la place (la zone du parking), le double alignement de platanes forme un ensemble assez homogène, les arbres sont peu développés sans doute en raison d'un sol compact et de l'environnement très minéral, ils présentent un état sanitaire correct. La rangée d'arbres côté bâtiment est globalement plus développée (hauteur 9 à 12 m) que la rangée côté chaussée (hauteur 6 à 7m). Ce sont des arbres adultes qui offrent un couvert ombragé rare sur cette grande place urbaine très minérale.

A l'Est de la place, les micocouliers sont de jeunes arbres plantés en 2007 (certains remplacés en 2011), globalement peu vigoureux (hauteur 6 à 7 m), état sanitaire bon sauf quelques sujets médiocres et mauvais.

Les érables champêtres situés en contrebas de la place sont tous en mauvais état sanitaire et déstructurés (flèches cassées).

L'enjeu de conservation porte sur les platanes de la place, de valeur patrimoniale, en accompagnement des façades et de l'immeuble de la Poste.

Une place morcelée

Aujourd'hui la place Jules Grandclément est morcelée en différents espaces : une esplanade minérale à l'Est, un parking de stationnement au centre et à l'Ouest différents espaces résiduels sans réelle fonction. En outre, le système viarie complexifie l'espace. La multiplicité d'espaces sur la place n'en facilite pas la lecture. Enfin les parvis de l'ancien Hôtel de Ville (la Poste) et de l'église de la Nativité ne parviennent pas à faire corps/unité avec la place de part le traitement de leurs abords.

Par ailleurs, du fait de la topographie, des murets et des emmarchements fractionnent la rive Nord de la place avec la contre-allée en rampe située au droit de la Poste. La différence maximale de niveau est de 2 m au pied de la contre-allée.



Une place à dominante routière

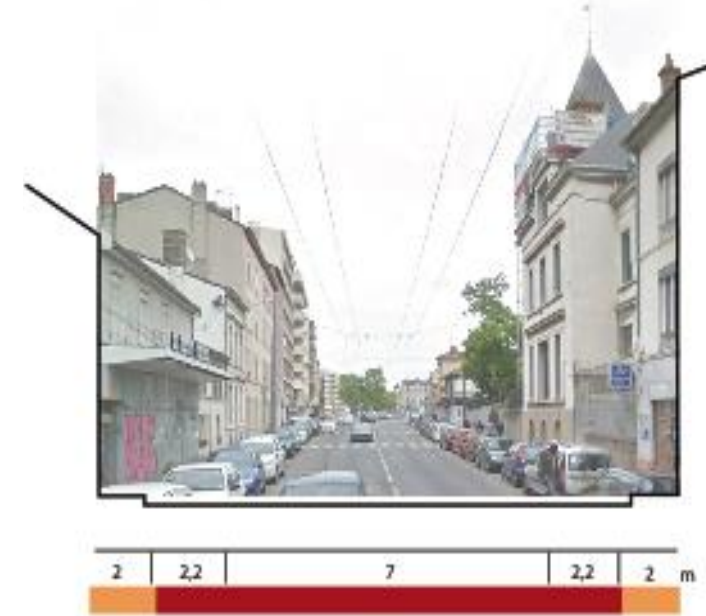
L'espace est essentiellement routier. Le stationnement sur la place (parking) et ses abords participe à cette dominante routière.

Sur l'ensemble du périmètre de la place :

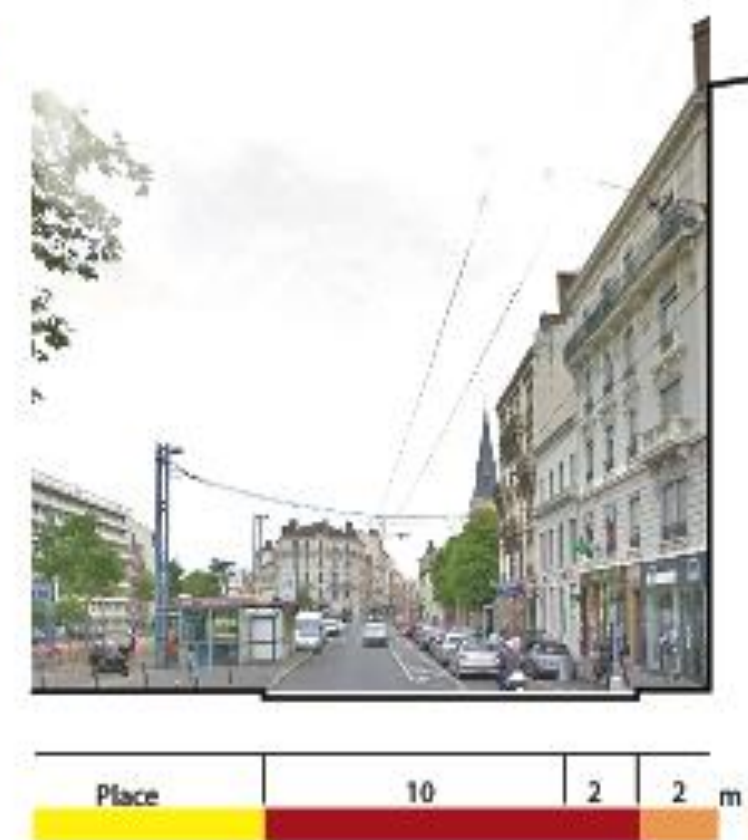
- 40 % d'espace piéton
- 60 % voiries et stationnements



Profil existant sur la chaussée de la place Grandclément (section Est)



Profil existant sur la chaussée de la place Grandclément (section centrale)



Profil existant sur la contre-allée de la place Grandclément



Une lecture de l'espace perturbée par le mobilier

La multiplicité d'éléments urbains perturbe le champ visuel et la lecture de l'espace :

- Mobilier d'agrément (assises, corbeilles,...)
- Mobilier de protection (Potelets, barrières...)
- Signalisation routière (feux, panneaux)
- Mâts et lignes d'alimentation électrique aérienne des bus



Vue sur l'église de la Nativité

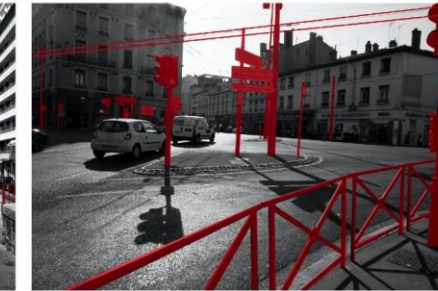
Vue sur la maison Berty Albrecht

Vue sur la Poste, ancienne mairie

Multiplicité des mâts devant les immeubles



Bâtiments de la Poste caché par le kiosque



Le carrefour de la place Grandclément



La fontaine sur la place Grandclément

> Aujourd'hui des éléments de mobilier sectionnent les vues et les circulations, limitant les continuités.

Une offre commerciale de proximité

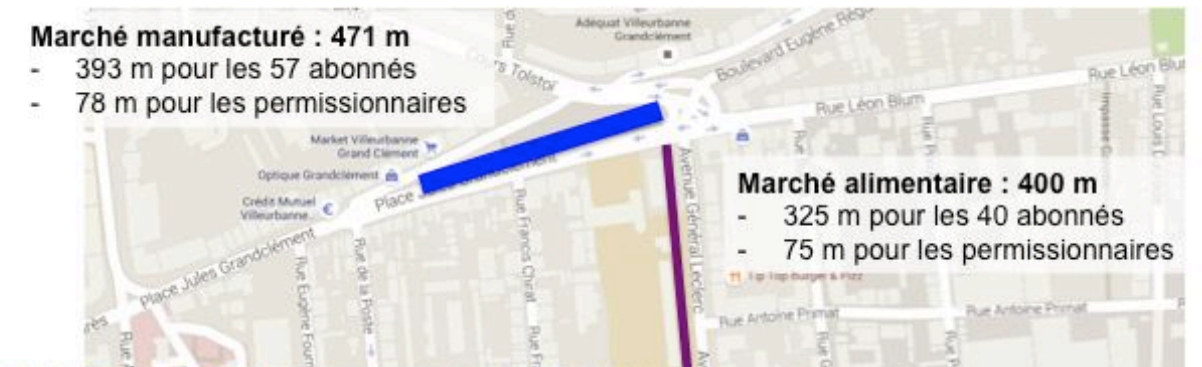
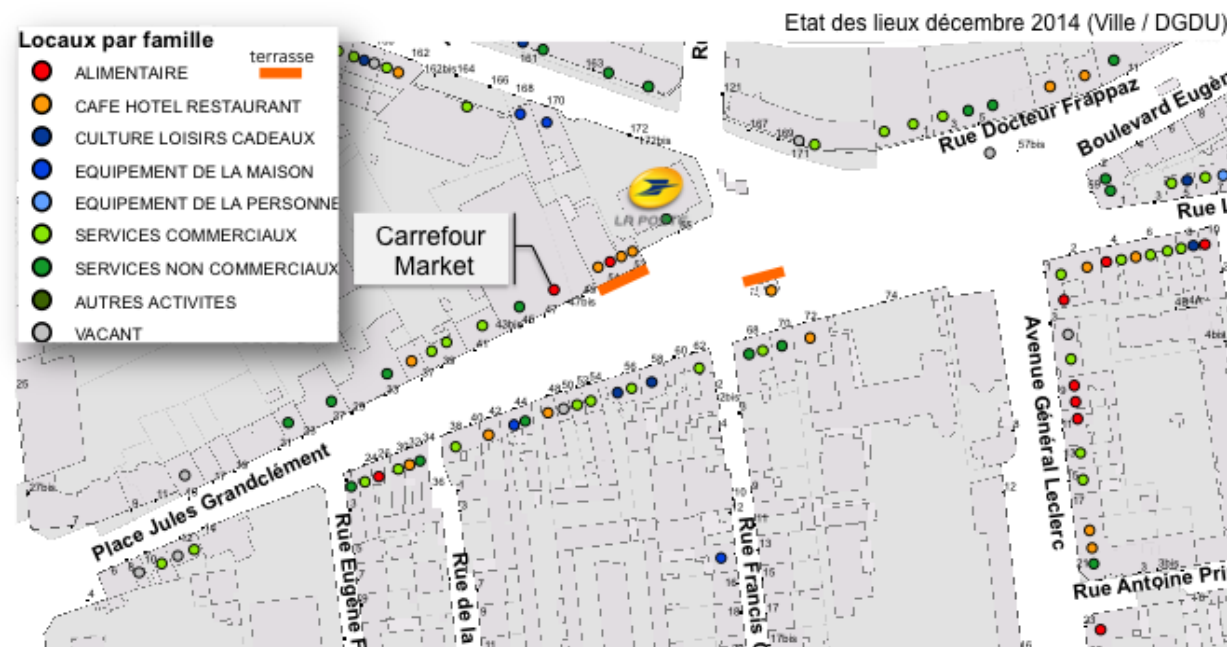
Une locomotive commerciale (Carrefour Market).

Deux sous polarités :

- Les rives sud et nord de la place au droit du parking
- Le début de la rue Léon Blum

Une offre principalement de proximité (alimentaire et services).

Peu de terrasses de café et restaurant, une buvette sur la place qui participe à son animation.

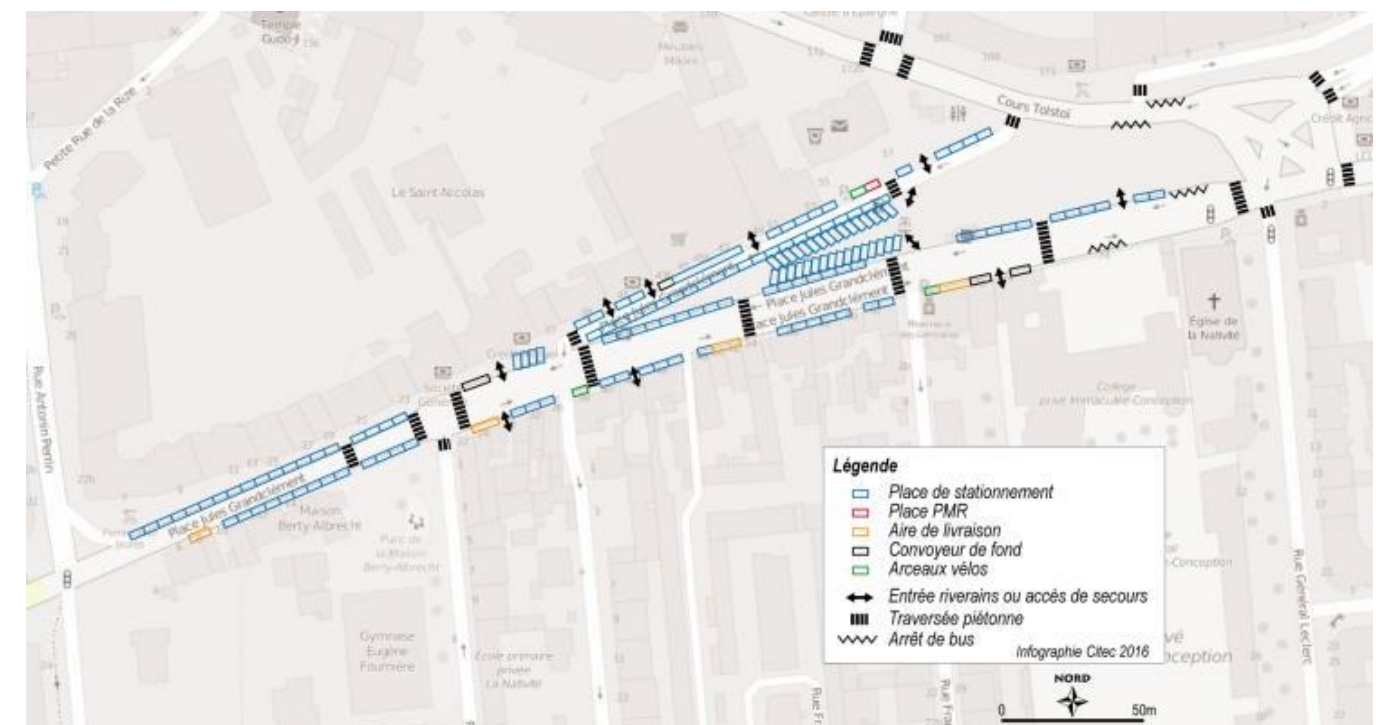


Un stationnement important, mais réduit les jours de marché

La place Grandclément offre 150 places publiques et gratuites, dont 37 en parking sur la place. Cette offre est réduite à 80 places les jours de marché.

La présence de deux marchés

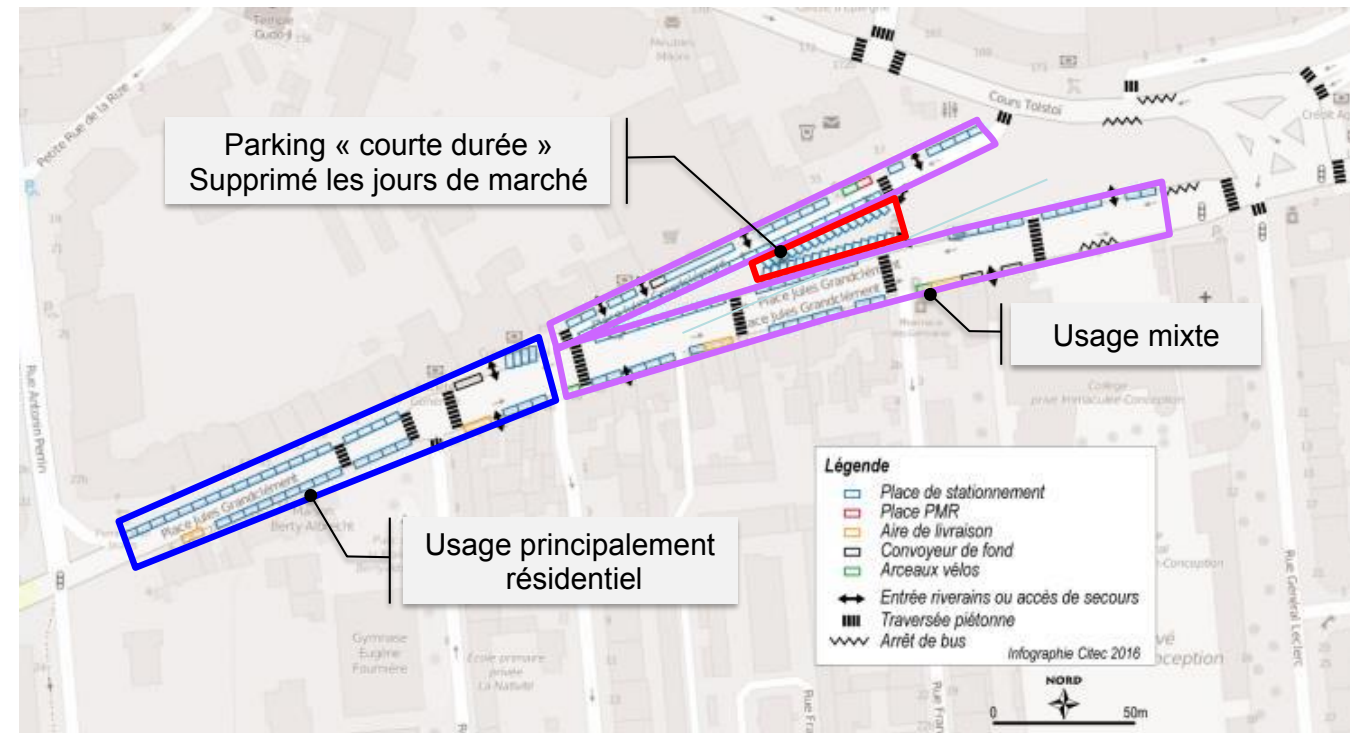
Le plus grand marché manufacturé (vêtements, chaussures, vaisselles...) de Villeurbanne est celui de la place Grandclément, avec une attractivité jusqu'aux communes limitrophes de l'est de Lyon-Villeurbanne. Le marché a lieu les mardis, jeudis et dimanches matin, il occupe l'esplanade et le parking. Il fonctionne en synergie avec le marché alimentaire de l'avenue Leclerc. Les jours de marchés, le stationnement sur le parking est interdit et le stationnement sur les rives contigües de la contre-allée et la chaussée de la place Grandclément est réservé aux camionnettes des forains.



L'enquête de stationnement effectuée dans le cadre du projet C3 montre que les places du centre de la place sont plutôt utilisées pour du stationnement courte durée, alors que les places situées à l'ouest de la place sont principalement utilisées par des riverains. En moyenne la place n'est pas saturée avec une occupation maximale à midi de 87% (hors marché) et une occupation nocturne de 62%.

Les rues alentours sont occupées majoritairement par du stationnement riverain et ventouse et très peu par du stationnement courte durée. Elles sont fortement saturées la nuit.

Le Carrefour Market dispose d'un parking gratuit en ouvrage destiné à sa clientèle, d'une capacité d'environ 114 véhicules (en comptant certains emplacements non marqués mais où le stationnement de véhicules est observé).



Synthèse du diagnostic qualifiant la place Grandclément

Une place historique, ponctuée par plusieurs bâtiments remarquables, mais qui a perdu de sa qualité originelle et de son rayonnement

Une morphologie complexe : différence de niveaux, en balcon, en pointe et coupée par un vaste carrefour

Un espace très minéral, très peu de végétation

Une très forte présence de la voiture (circulation et stationnement)

Un marché qui occupe beaucoup d'espace (étals et véhicules)

Une place peu animée en dehors du marché et avec peu d'usages de proximité

4. Les objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne pour le projet de réaménagement de la place Grandclément se déclinent de la manière suivante :

- **Améliorer le cadre de vie**
 - Embellir la place, la rendre plus attractive et agréable (plus fraîche l'été). En faire un véritable lieu de vie ;
 - Prendre en compte les usages actuels : équipements publics, commerces, cafés/restaurants, stationnement ; et favoriser le développement de nouveaux usages .
- **Renforcer la centralité du quartier Grandclément**
 - Renforcer l'attractivité de la place ;
 - L'insérer dans la dynamique de renouvellement du quartier ;
 - Valoriser les éléments patrimoniaux.
- **Améliorer les déplacements tous modes**
 - Accompagner la transformation de la ligne C3 (modification de voies, nouveau schéma de circulation) ;
 - Aménager des cheminements piétons lisibles et confortables ;
 - Compléter le maillage modes doux.

Le réaménagement complet de façade à façade permettra de végétaliser et d'apaiser la place Grandclément qui redeviendra une place à vivre où l'on prendra plaisir à se promener et à s'arrêter.



Figure 7 : Images de références de place majeure – Orientations d'aménagement

Avec plus de 9 000 m² d'espace piéton (en comptant les parties Ouest et Est), la nouvelle place Grandclément retrouvera son rang de place majeure parmi les autres grandes places villeurbannaises.



Place Lazare Goujon : 7 600m² piéton

Place Charles Hernu : 8 000m² mixte

Esplanade Geneviève Anthoinoz De Gaulle : 7 600m² piéton

Figure 8 : Surfaces des autres grandes places villeurbannaises – Orientations d'aménagement

5. Les orientations d'aménagement

5.1. Les principes retenus

Afin de répondre aux objectifs poursuivis, la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne ont retenu les principes suivants :

- Apaiser et piétonniser l'ensemble de la place ;
- Rééquilibrer les usages en faveur des modes de déplacement actifs tout en maintenant l'usage de la voiture ;
- Réorganiser l'espace public de façade à façade ;
- Construire une trame végétale et paysagère.

Ces principes permettent de retrouver une place plus lisible et apaisée, en faveur des déplacements et activités des piétons. Ils sont développés ci-après.

5.1.1. APAISER ET PIÉTONNISER L'ENSEMBLE DE LA PLACE

L'esplanade (espace compris entre la chaussée de la place Grandclément, la façade Nord et Tolstoï) sera l'espace central et convivial. Elle valorisera la façade de la Poste avec l'intégration de son parvis. Elle a vocation à être un espace de proximité pour des usages quotidiens et pour tous les âges avec notamment une buvette, voire une pièce d'eau. Elle sera ouverte pour faciliter les flux piétons et devra également pouvoir accueillir des rassemblements à l'occasion d'événements du quartier.

La partie Est de la place sera un espace ouvert, mais à dominante végétale. Elle pourra être composée d'ilots de verdure, tout en étant traversante, notamment pour les cheminements piétons Nord / Sud.

Le maintien de la contre-allée des façades de la rive Nord de la place s'avère nécessaire pour la desserte des riverains et des commerces (seule son linéaire au droit de la Poste peut être supprimée, la desserte de l'immeuble se faisant par l'arrière, depuis le cours Tolstoï). Le tracé du début de la contre-allée sera donc modifié comme indiqué ci-après.

Afin de redonner à la place Grandclément une unité urbaine et son statut d'espace public, la contre-allée ne sera plus configurée comme aujourd'hui en voirie avec une chaussée et des trottoirs. La circulation automobile de la contre-allée se fera sur l'espace piéton, une délimitation physique sera mise en place pour que la voiture ne rentre pas sur les espaces piétons non circulés.

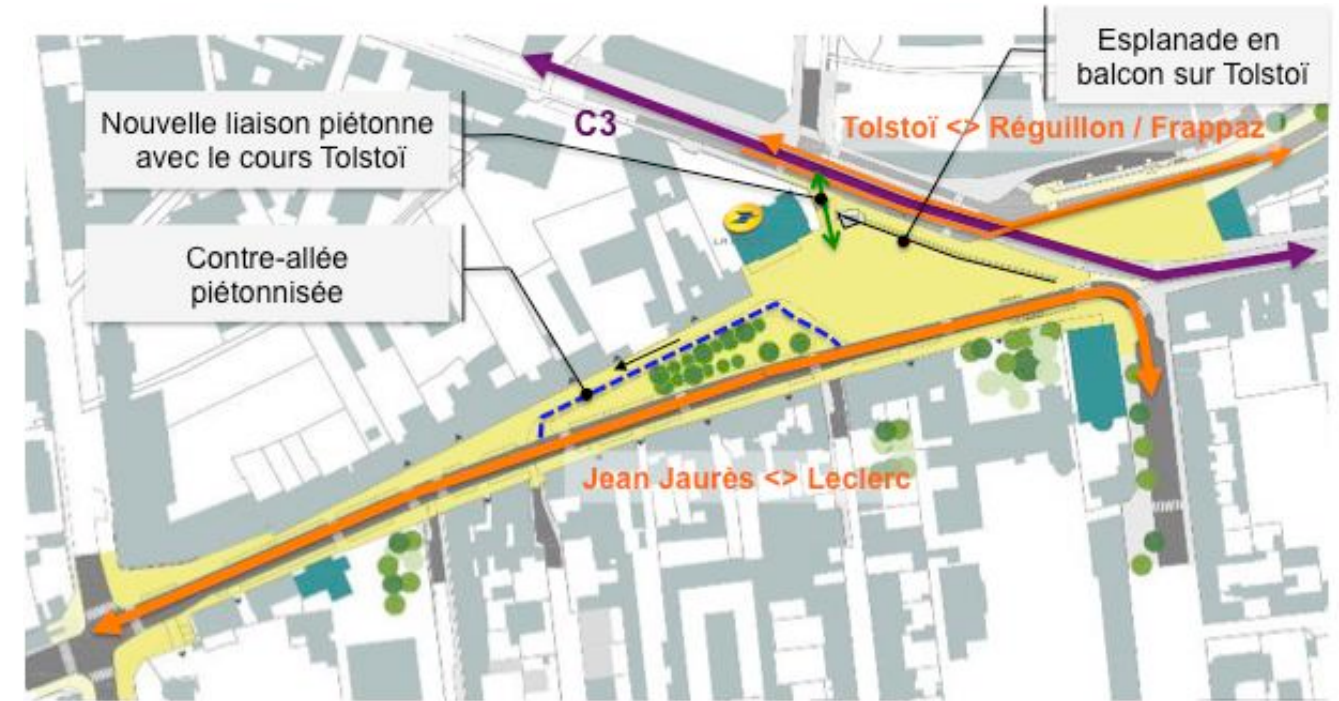


Figure 9 : Schéma spatial et fonctionnel de la place – Orientations d'aménagement

Aujourd'hui, la contre-allée au droit de la Poste permet aux piétons d'accéder depuis le bas de Tolstoï à la Poste, au supermarché, aux autres commerces à proximité, et plus généralement de cheminer directement vers l'Ouest de la place (voir photo ci-contre). Avec l'extension de la place, la contre-allée devant la Poste disparaissant, ce cheminement des piétons est à rétablir.



Pour cela, il est proposé d'aménager un nouveau passage réservé aux piétons entre le tènement du bâtiment de la Poste et les locaux techniques situés à l'Est (voir figure 13), sur la rive de Tolstoï. Afin de disposer d'une largeur plus confortable, l'un des trois locaux techniques, celui situé le plus à l'Ouest sera supprimé (les deux autres locaux techniques abritent un transformateur électrique et des équipements électriques de la ligne C3).

Comme le montrent les deux plans avant et après sur la figure ci-après, l'esplanade voit sa surface piétonne doublée (7 500 m² au lieu de 3 200 actuellement) malgré le nouveau tracé de C3. En synthèse, ce gain de surface est obtenu avec :

- l'extension de la place jusqu'à la Poste ;
- la suppression du parking de la place ;
- la piétonisation de la contre-allée.

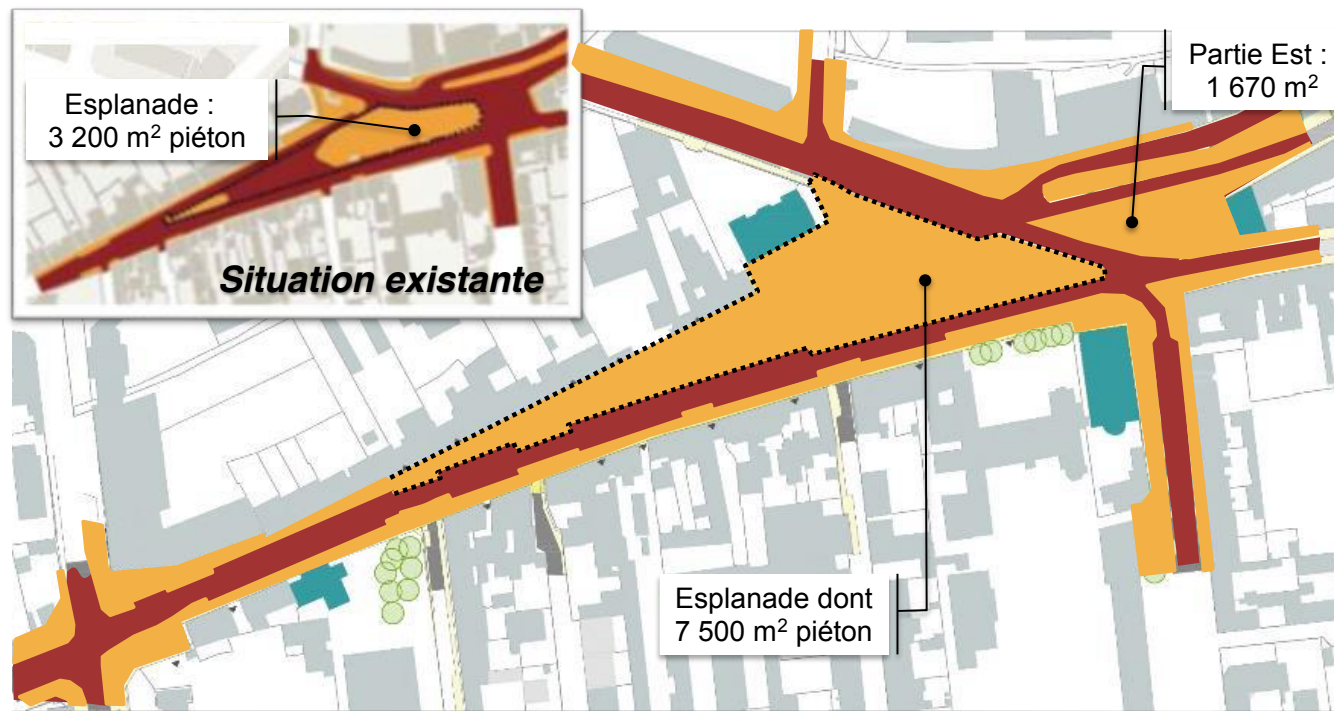


Figure 10 : Zonage des espaces piéton et voirie/stationnement de la place – Orientations d'aménagement

5.1.2. RÉÉQUILIBRER LES USAGES EN FAVEUR DES MODES DE DÉPLACEMENT ACTIFS TOUT EN MAINTENANT L'USAGE DE LA VOITURE

Du fait de la nouvelle configuration du carrefour Grandclément / Tolstoï / Blum / Leclerc mise en œuvre avec le nouveau tracé de C3, le trafic automobile va être sensiblement réduit sur la chaussée de la place Grandclément.

Cette chaussée – actuellement très large – sera réduite. Dans la continuité de l'axe mode doux structurant de Jean Jaurès, des bandes cyclables seront aménagées. Le trottoir en rive Sud sera fortement élargi pour le confort et l'accessibilité des piétons, ainsi que le fonctionnement des commerces. Des banquettes végétales pourront être aménagées sur ce trottoir afin d'apporter davantage de qualité paysagère.

Au contact avec la partie de l'esplanade située face à la Poste, la chaussée sera de largeur réduite (sans bande cyclable) et avec un revêtement différencié (type plateau de traversée piétonne étendu) pour améliorer la circulation piétonne Nord / Sud au droit de Leclerc, mais aussi pour une meilleure accroche urbaine et paysagère de la façade Sud à la place.

Une extension de cet aménagement en « zone 30 » jusqu'à la rue de la Poste est étudiée.

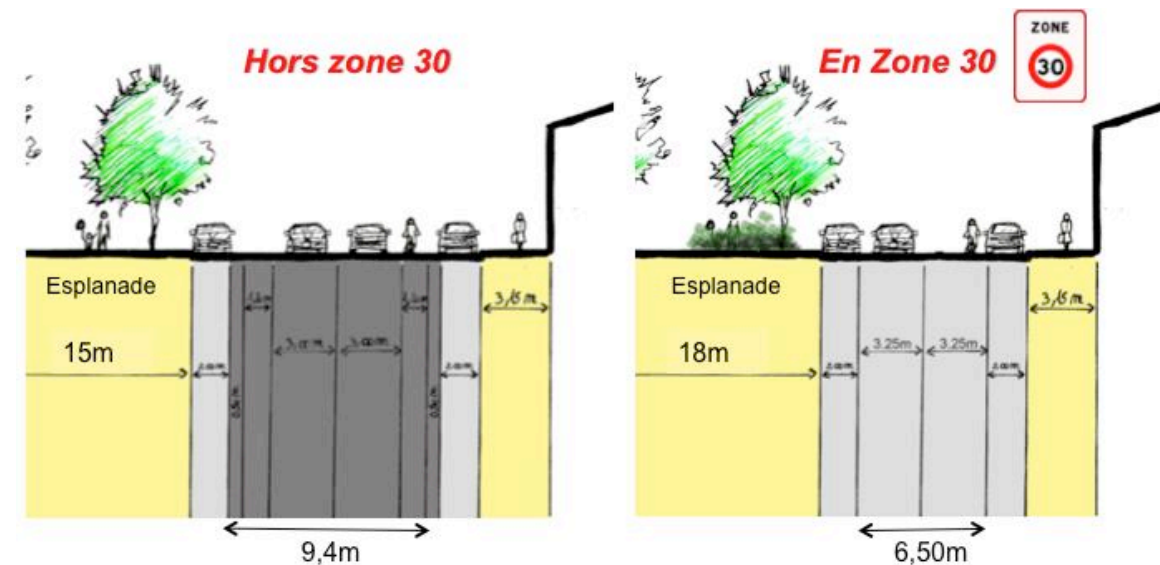


Figure 11 : Coupes type de la chaussée de la place Grandclément – Orientations d'aménagement

Le stationnement sur voirie sera maintenu autant que faire se peut sur la chaussée de la place Grandclément.

Afin de réduire le trafic sur la contre-allée aux seuls riverains et usagers des parkings privés, il est proposé d'aménager uniquement du stationnement réservé pour les livraisons et les personnes à mobilité réduite.

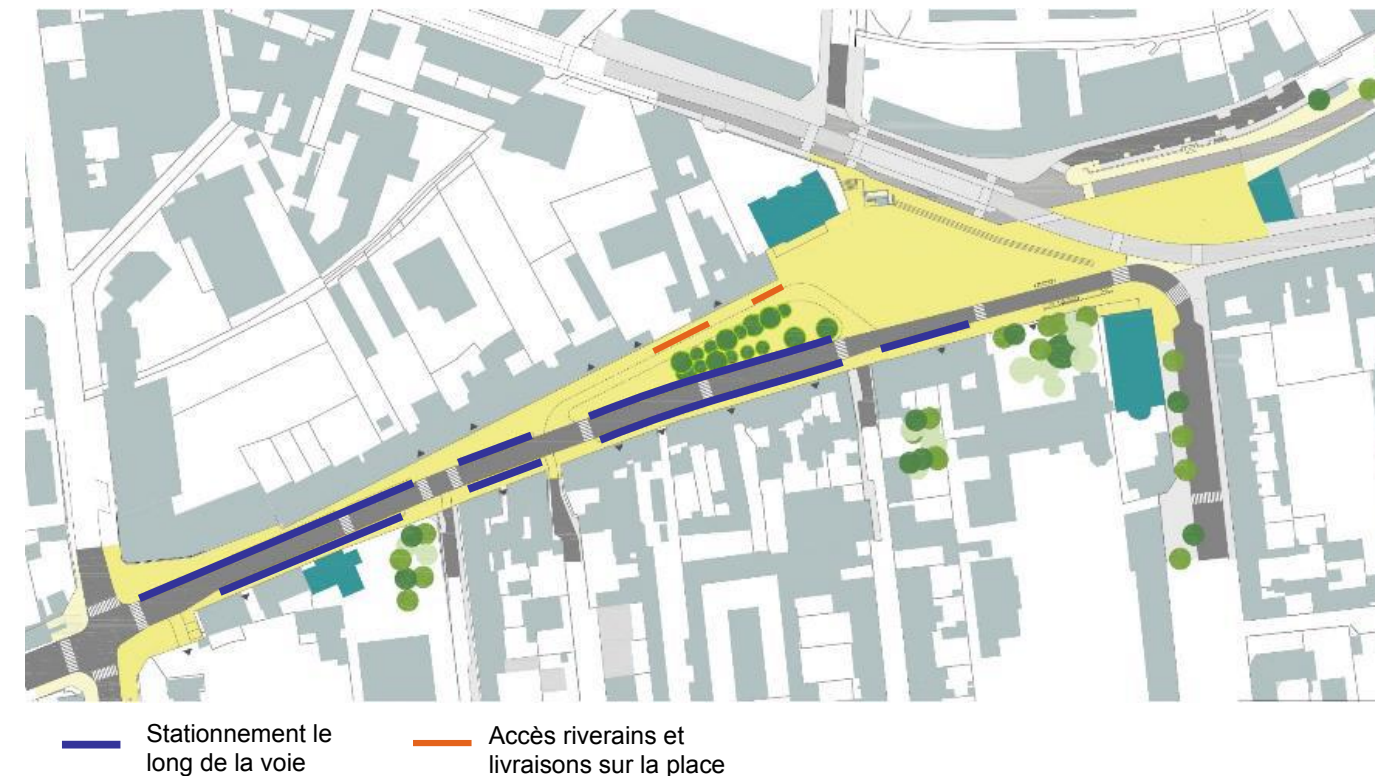


Figure 12 : Offre de stationnement sur la place – Orientations d'aménagement

L'offre de stationnement sera d'environ 70 places. Pour une bonne régulation du stationnement, la Ville de Villeurbanne prévoit d'étendre sur la place Grandclément le stationnement payant.

5.1.3. RÉORGANISER L'ESPACE PUBLIC DE FAÇADE À FAÇADE

La traversée de la ligne C3 simplifie le carrefour, mais coupe la place la place Grandclément en deux parties : la partie Ouest et la partie Est. Afin de regagner de la surface sur la partie Ouest, mais aussi de lui redonner un cadre urbain, l'esplanade actuelle sera étendue jusqu'à la façade du bâtiment de la Poste, en intégrant son parvis.

Cette extension implique la suppression d'une partie de la contre-allée au droit de la Poste. Il est à noter que le fonctionnement de la contre-allée sera modifié du fait de la nouvelle configuration du carrefour mise en œuvre avec le nouveau tracé de C3. Ainsi, dès fin 2018, l'accès à la contre-allée ne fera par la chaussée de la place Grandclément et non plus par le cours Tolstoï. Ce même fonctionnement sera maintenu avec la nouvelle place Grandclément.

L'espace gagné avec la suppression de la contre-allée et l'extension jusqu'à la Poste sera mis à niveau du parvis de la Poste et de l'actuelle esplanade du marché. Ainsi, l'esplanade formera un balcon sur Tolstoï avec une hauteur maximum d'environ 1,5 m.

Le photomontage ci-dessous a pour objet de mettre en évidence :

- d'une part, le nouveau tracé de C3 dans la traversée de la Place qui « coupe » l'extrémité Est de l'esplanade actuelle ;
- d'autre part, l'effet « balcon » de l'extension de l'esplanade sur Tolstoï.



Figure 13 : Photomontage de l'extension de la place avec son balcon sur Tolstoï – Orientations d'aménagement

Si l'esplanade restera à niveau de Tolstoï dans le carrefour avec Blum et Leclerc, et s'étendra quasiment à niveau jusqu'à la poste, elle formera un balcon sur Tolstoï avec une hauteur progressive allant jusqu'à environ 1,5 m au droit des locaux techniques.

Cette rive pourra être aménagée soit avec un mur de soutènement, soit avec des gradins jardinés, soit avec des emmarchements, soit avec un mixte de ces différentes solutions.

5.1.4. CONSTRUIRE UNE TRAME VÉGÉTALE ET PAYSAGÈRE

La place est actuellement très peu végétalisée à l'exception des arbres existants sur la partie parking qui seront conservés tant faire se peut. Les autres arbres existants sont situés sur les emprises du marché, ils sont peu développés et en mauvais état.

Il s'agira de développer sur la place Grandclément le lien paysager reliant l'avenue Jean Jaurès et le bd Eugène Régullon tel que défini dans le Plan Paysage Nature Environnement de la Ville de Villeurbanne. Cela pourra se traduire par la création d'un alignement d'arbres de grande tige en rive sud de la place, mais aussi par des plantations plus basses constituant une frange paysagère.

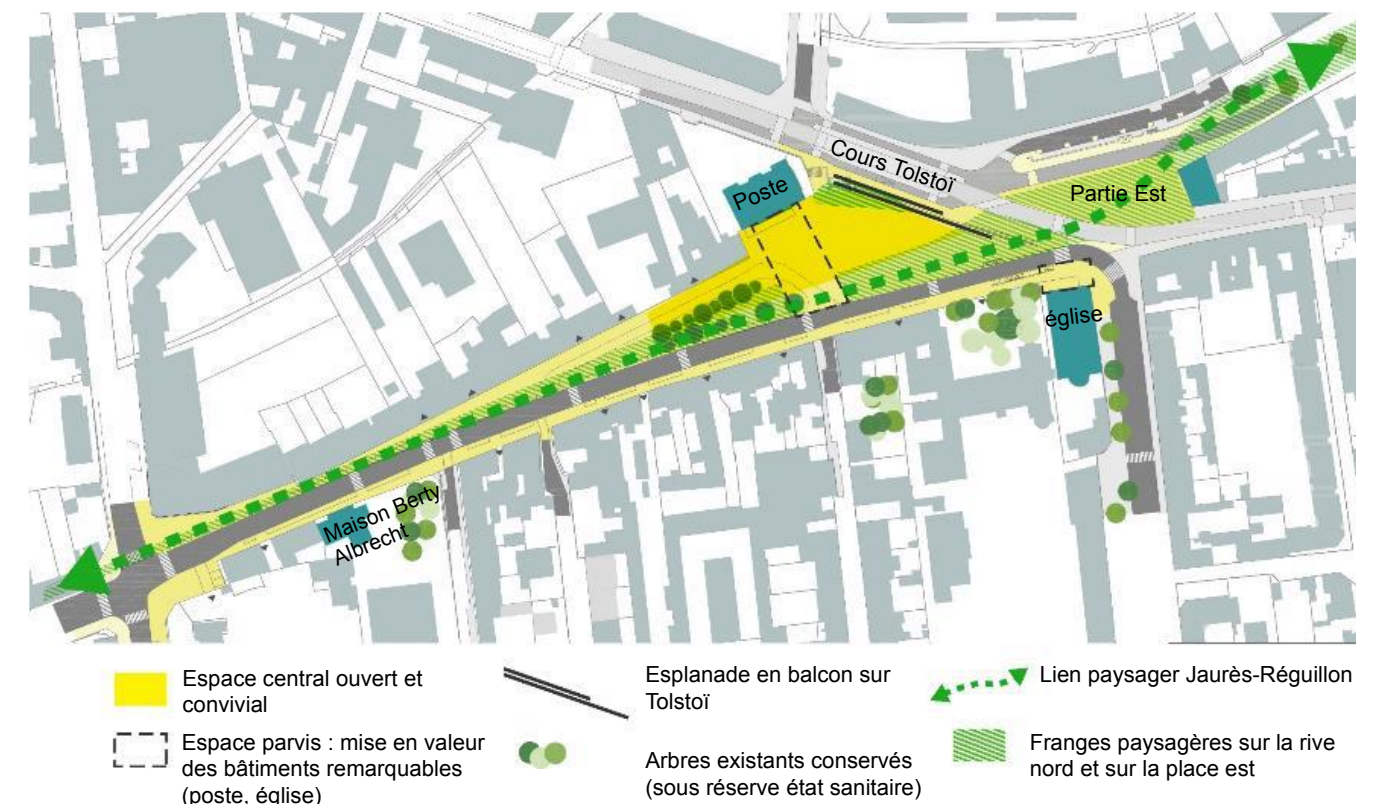


Figure 14 : Parti pris paysager de la place – Orientations d'aménagement

5.2. Les conditions de mise en œuvre des projets place Grandclément et C3

5.2.1. LE DÉPLACEMENT PROVISOIRE DU MARCHÉ MANUFACTURÉ

Le marché manufacturé de la place Grandclément s'installera provisoirement dans le périmètre de la gare de Villeurbanne à partir du 20 octobre 2016, sans changement de sa périodicité.

Ce déplacement intervient en raison des travaux de réseaux de la ligne C3 et, plus tard, de ceux du réaménagement de la place Grandclément.

La Ville a étudié plusieurs options et le site retenu est donc celui de la gare de Villeurbanne pour sa taille (345 mètres linéaires) et sa proximité avec le marché alimentaire. Une partie du nouveau site comprend notamment l'actuel parking relais que le Sytral a mis à disposition pendant les travaux.

5.2.2. UN PLAN DE DÉPLACEMENTS PROVISOIRE ADAPTÉ ET ÉVOLUTIF EN RAISON DES DIFFÉRENTS CHANTIERS

Le phasage successif des chantiers, liés aux travaux de C3 sur le cours Tolstoï et sur le boulevard Régouillon puis à ceux de la place Grandclément, nécessitera la mise en œuvre d'un plan de déplacements provisoire adapté et évolutif tout en maintenant les accès aux habitations et aux activités économiques. Un dispositif de jalonnements directionnel et de signalétiques accompagnera le déroulement des chantiers et viendra aider les différents usagers à se déplacer.

6. Les propositions soumises à la concertation

Il appartiendra au maître d'œuvre qui sera désigné de concevoir le projet sur la base des orientations d'aménagement qui seront retenus par la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne à l'occasion du bilan de la concertation.

La présente concertation aura notamment pour objet d'échanger sur les points suivants :

- Les usages à maintenir, à développer et à privilégier sur la place ;
- Les modalités d'apaisement de la circulation, d'intégration des modes doux ;
- Les modalités de traitement nécessaires afin de renforcer les liens entre le cours Tolstoï et la place.

7. Les étapes du projet

La figure ci-dessous présente les différentes étapes du projet (dates prévisionnelles).

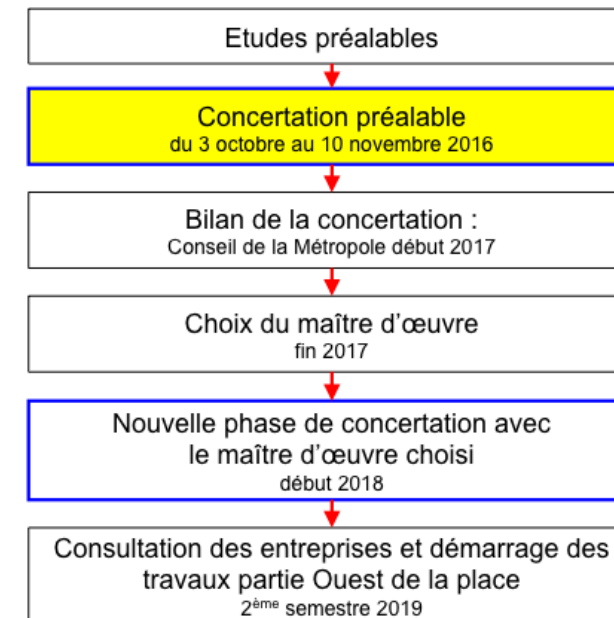


Figure 15 : Enchaînement des étapes du projet

Les différentes phases et échéances de réalisation des aménagements dans le secteur de la place sont les suivantes (dates prévisionnelles) :

- 1^{ère} phase : livraison de l'aménagement du double site propre de C3 fin 2018 ;
- 2^{ème} phase : livraison du réaménagement du boulevard Eugène Régouillon à l'automne 2019 ;
- 3^{ème} phase : démarrage des travaux de la partie centrale de la place en 2019 ;
- Au prochain mandat : réaménagement de la partie Est de la place (en lien avec le possible prolongement du tramway T6).

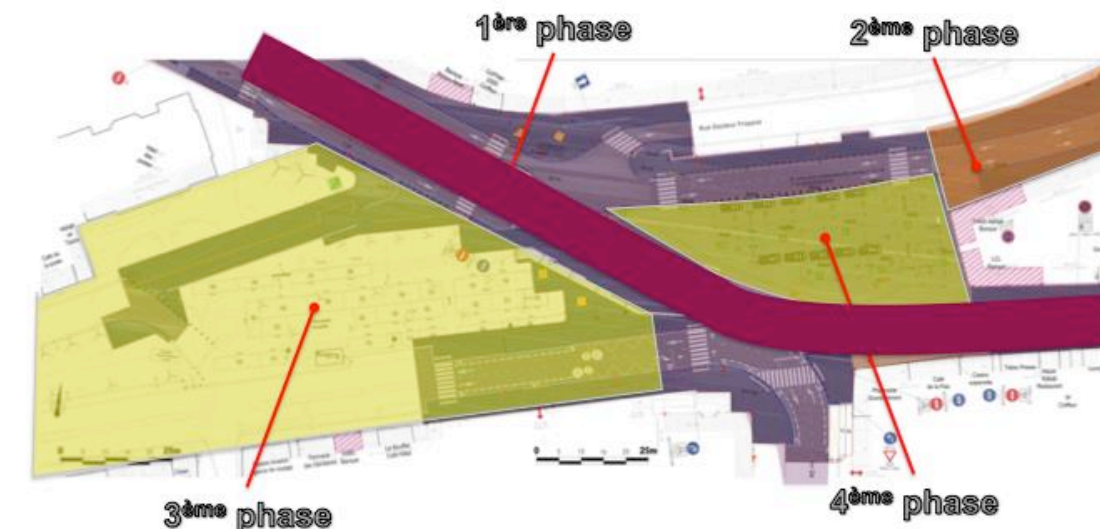


Figure 16 : Phasage des différents aménagements dans la traversée de la place

8. Les modalités de la concertation préalable

Par arrêté N°2016-09-23-R-0636, la Métropole de Lyon a défini les modalités suivantes de la concertation préalable.

Un dossier de concertation est mis à la disposition du public avec un cahier destiné à recueillir les observations. Ce dossier présente le contexte général de l'opération, le diagnostic, les objectifs et des propositions d'aménagement au stade de principe. Il est consultable :

- Au siège de la Métropole de Lyon, à l'accueil, 20 rue du Lac – 69003 Lyon :
 - du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.
- A la mairie de Villeurbanne, direction de l'urbanisme, place Lazare Goujon – 69100 Villeurbanne :
 - du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Ce dossier est téléchargeable sur le site de la Métropole (grandlyon.com) et les observations peuvent être transmises par courriel à l'adresse concertation.grandclement@grandlyon.com

La concertation préalable est ouverte à partir du 3 octobre 2016 jusqu'au 10 novembre 2016.

Une réunion publique de la concertation est programmée le 10 octobre à 18h30 au Rize, 23 rue Valentin-Haüy, 69100 Villeurbanne.

Des ateliers de la concertation sont organisés les 17 octobre, 25 octobre et 3 novembre en fin d'après-midi.

Une réunion avec les activités économiques est également programmée le 9 novembre.

La Métropole de Lyon prévoit d'approuver le bilan de cette concertation en Conseil de Métropole début 2017.